



27.07.2022

PRÉSENTATION

GENDARMERIE DE GUADELOUPE ET
DES ÎLES DU NORD





Commandés par le général **Vincent Lamballe**, les gendarmes de l'ensemble de l'archipel de Guadeloupe et des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy constituent ce qu'on appelle le COMGEND, commandement de la gendarmerie de Guadeloupe et des Iles du Nord. **Ces 743 militaires renforcés par 280 réservistes et 245 gendarmes mobiles sont répartis en :**





- **Quatre compagnies** (St Claude, Pointe-à-Pitre, Le Moule, St Martin/StBarth),
- Un escadron départemental de sécurité routière (**EDSR**),
- Une section de recherches (**SR**),
- Une antenne du **GIGN**,
- Une brigade de la gendarmerie des transports aériens (BGTA),
- Une section aérienne (**SAG**, armé un hélicoptère Écureuil),
- Deux brigades nautiques (**BN** de Pointe-à-Pitre et St-Martin),
- Deux groupes d'intervention cynophile (Pointe-à-Pitre et St Martin),
- Deux maisons de protection des familles (**MPF** de Baie-Mahault et St Martin),
- Deux cellules d'identification criminelle (**2 CIC à Pointe à Pitre et Saint-Martin**),
- Une section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC)
- Un état-major avec moyens spéciaux dont un centre d'opérations de renseignement (**CORG**)



62529

Un renfort permanent de 245 gendarmes mobiles complète ce dispositif de sécurité publique en zone gendarmerie et assure le maintien de l'ordre en zone police et en zone gendarmerie. A ces militaires d'active s'ajoutent plus de 260 gendarmes de réserve qui peuvent exercer jusqu'à 150 jours d'activité par an.



Chaque compagnie comprend les brigades territoriales de son secteur (23 au total), dispose d'un peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) et d'une brigade de recherches (BR) pour les plus grosses affaires judiciaires. A leurs côtés œuvrent quatre brigades motorisées (BMO) dédiées à la sécurité routière.

GENDARMERIE
BRIGADE DE RECHERCHES





En Guadeloupe et dans les Îles du Nord, le **COMGEND** est en charge de la sécurité de 80% des habitants sur 95% du territoire dans 28 communes et sur les 2 collectivités des Îles du Nord, (les communes de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Le Gosier et Les Abymes sont en zone de compétence de la police nationale)

